

## Cahier de doléances du Tiers État de Morthomiers (Cher)

Les plaintes et condoléances que les habitants de la paroisse de Morthomiers osent présenter à Sa Majesté font qu'ils la supplient de vouloir bien faire attention que le terrain qu'il cultivent avec bien de la peine est sujet à bien des accidents qui, très souvent, les privent de la plus grande partie de leur récolte. Ces accidents sont :

1° La trop grande quantité d'eau qui, les années molles, les empêche de semer, soit en automne, soit au printemps.

2° Cette petite paroisse étant entourée de bois et y ayant la moitié des héritages dans les fonds, les brouillards qui paraissent le matin dans le mois de mai et de juin emportent ordinairement les trois quarts du blé-froment et du seigle.

3° Les héritages qui se trouvent sur des petites hauteurs ne sont presque qu'une carrière ; de là vient que les sécheresses, qui arrivent quelquefois en mai et en juin, privent le colon de la plus petite espérance de recueillir de l'orge et de l'avoine, pas même du foin.

Et quant à ceux desdits habitants qui n'ont point de terres à cultiver, ou du moins qui n'en ont que quelques boisselées, c'est sur eux que la misère déploie les plus grandes rigueurs. Lorsqu'ils n'ont point d'ouvrage, ce qui arrive dans le fort de l'hiver, ils n'ont d'autre ressource que d'implorer la charité toujours bienfaisante de M. Souchois, fermier de la terre de Prunay et Morthomiers, qui leur avance le blé nécessaire pour les nourrir sans craindre de s'exposer au hasard de n'être jamais payé ; mais les fermes que cet honnête homme a à payer, une nombreuse famille qu'il a à élever ne lui permettant pas de pousser plus loin ses libéralités, ces malheureux osent porter leurs vœux au pied du trône en demandant une chose que l'usage a mise au rang des plus nécessaires, je veux dire le libre commerce du sel ou du moins un adoucissement dans le prix de cette denrée. Car enfin, un Roi tel que nous avons le bonheur de l'avoir, qui ne désire que le bien de son peuple, ne sera-t-il jamais instruit qu'il faut à un misérable manœuvre le prix d'une journée et demie de son travail de chaque semaine, pour suffire à l'achat du sel qu'il lui faut pendant cette même semaine, qu'au contraire, si le sel était de la même qualité qu'il est dans les provinces rédimées, le prix d'une journée de travail lui serait plus que suffisant pour le même achat.

Le prix des quatre autres journées et demie pourra-t-il suffire au reste de l'entretien de son misérable ménage ?

Aussi, voit-on des Français, d'ailleurs bons sujets et bons travailleurs, aller avec des habits de toile presque tout déchirés au milieu de l'hiver le plus rigoureux.

Telles sont les remontrances des habitants de la paroisse de Morthomiers.

En foi de quoi ont signé ceux desdits habitants qui savent signer.